

Municipalité de Saint-Samuel
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue
lundi le 31 janvier à 20h par visioconférence.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Martin Tourigny	maire
Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Madame Claudia Doucet	conseillère numéro 4
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 5
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 6

Est absent :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
-------------------------	---------------------

Secrétaire d'assemblée : madame Julie Paris

La séance est ouverte à 21h31 par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022-01-011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Sylvain Bergeron appuyé par Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-012

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2022 sont présentées comme suit :

REVENUS FONCIERS

Revenus fonciers :	851 695.00 \$
Revenus de transferts et compensations:	747 261.00 \$
Revenus services municipaux divers :	123 615.00 \$

TOTAL	1 722 571.00 \$
--------------	------------------------

CHARGES FONCIÈRES

Élus :	44 427.00 \$
Greffé :	2 715.00 \$
Administration générale :	583 259.00 \$
Évaluation :	23 149.00 \$

Hygiène du milieu :	155 844.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	38 648.00 \$
Loisirs et culture :	86 171.00 \$
Sécurité incendie :	99 503.00 \$
Sécurité publique :	66 596.00 \$
Transports et voirie :	507 752.00 \$
Matières résiduelles et plastiques agricoles :	114 507.00 \$

TOTAL 1 722 571.00 \$

Revenus : 1 722 571.00 \$

Charges : (1 722 571.00 \$)

Différence : 0 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Sylvain Bergeron et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-13

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2024.

Il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Claudia Doucet et résolu d'accepter le programme triennal d'immobilisation suivant :

Année	Objet	Dépense	Financement
2022	Rénovation du bureau et garage municipal	75 000\$	PRABAM
2023	Resurfacement sur 1km de la route Rivard	200 000\$	TECQ
2024	Resurfacement domaine Mathé	200 000\$	TECQ

A

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Grégoire Bergeron, secondé par Marie-France Plante, propose la levée de la séance à 21h33. La séance est close.

« Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière